

## **VILLE DE SAINT-TITE**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 567-2026**

#### **ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS AINSI QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2019**

#### **PROJET #1**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le 4 juin 2019 le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés, lequel est entré en vigueur le 5 juin 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le 5 février 2024 le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés, lequel est entré en vigueur le 7 février 2024;

ATTENDU QU'à la lumière de l'évolution récente des balises juridiques encadrant les programmes municipaux concernant les chemins privés, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge maintenant opportun de procéder à l'abrogation de ces règlements;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mai 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger les règlements numéro 464-2019 et 539-2024 précités;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

#### **Article I                      Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

#### **Article II                      Titre**

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 567-2026 abrogeant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés ainsi que le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019 ».

#### **Article III                      Abrogation**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés.

Le présent règlement abroge également le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés.

#### **Article IV                      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Copie certifiée conforme du projet #1 du règlement numéro 567-2026 adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026

Ce 6 mai 2026

A handwritten signature in blue ink that reads "Simon Parisé". The signature is written in a cursive style with a distinct flourish at the end of the name.

Me Simon Parisé, greffier